

Notes + Questions au long du texte pour vous aider.
Répondez aux questions quand vous lisez.

LE FONCTIONNEMENT DE LA COUR DE VERSAILLES.

Une modélisation des notions de centre et périphérie

Frédérique LEFERME-FALGUIÈRES*

À partir de 1682, la cour se sédentarise à Versailles qui est alors pensé et organisé comme le centre quasi unique de la vie politique et culturelle du royaume. Ainsi, les notions de centre et de centralité sont particulièrement présentes et utilisées constamment par la monarchie comme une affirmation du pouvoir. La cour est, non seulement pensée comme le cœur névralgique du royaume dans une vision organiciste du pouvoir, mais aussi comme un modèle culturel global. La cour de Versailles constitue donc un champ d'application privilégié pour les concepts de centre et de périphérie.

) comparaison corps humain

Il faut cependant préciser, que la notion de périphérie n'appartient pas à l'univers mental des hommes des XVII^e et XVIII^e siècles. Elle n'apparaît jamais comme telle dans les sources, mais comme une définition en creux. Tout ce qui n'appartient pas à la cour, tout ce qui n'approche pas, de près ou de loin le roi, est obligatoirement rejeté à l'extérieur. Ainsi, c'est l'ensemble du royaume qui est souvent, de fait, assimilé à une vaste périphérie sans contours précis. Plutôt qu'une relation dynamique, voire dialectique, entre les notions de centre et de périphérie, il faut donc envisager une affirmation absolue du centre qui sert de cadre à la construction étatique et à ses représentations. La centralisation politique et administrative du royaume est une des marques les plus fortes d'un absolutisme qui souhaite réduire les différences régionales et uniformiser le territoire, au moment même où apparaît le concept de Nation au début du XVIII^e siècle.

(par défaut)

la province)

) bouts de la centralisation

Comprendre la relation centre-périphérie dans le système de cour, c'est se placer à deux échelles différentes. À une échelle large, la cour se présente comme le centre politique, économique et culturel incontestable du royaume, dans un contexte général de construction de l'État et de centralisation de ses fonctions. De même, à l'échelle interne, la cour se structure selon un modèle centre-périphérie, et fonctionne selon des systèmes d'exclusion successifs qui définissent une organisation en cercles concentriques autour du roi. Cette structure sociale se manifeste pleinement lors du cérémonial qui fonctionne comme une représentation symbolique du pouvoir.

Quels sont les modèles qu'elle va analyser ?

) Qu'est-ce que le cérémonial ?

Un système de cercles concentriques autour du monarque

L'image courante du fonctionnement de la cour, largement développée par Norbert Elias¹, est celle d'une cascade de rangs associés à des honneurs

Les rangs

* Prépare une thèse sous la direction de Daniel Roche (Université Paris I) : *La haute noblesse et le cérémonial de cour aux XVII^e et XVIII^e siècles.*

LE FONCTIONNEMENT DE LA COUR DE VERSAILLES

Une modélisation des notions de centre et périphérie

Frédérique Leferme-Falguières

Éditions de la Sorbonne | « *Hypothèses* »

2000/1 3 | pages 207 à 218

ISSN 1298-6216

ISBN 2859443916

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-hypotheses-2000-1-page-207.htm>

Pour citer cet article :

Frédérique Leferme-Falguières, « Le fonctionnement de la cour de Versailles. Une modélisation des notions de centre et périphérie », *Hypothèses* 2000/1 (3), p. 207-218.

DOI 10.3917/hyp.991.0207

Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de la Sorbonne.

© Éditions de la Sorbonne. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

et prérogatives précis. Cette vision pyramidale de la société de cour peut être complétée en utilisant une logique d'organisation centre-périphérie. La cascade des rangs analyse les positions en prenant surtout en compte les individus par rapport à leur groupe social d'origine et met en évidence des stratégies de domination et des logiques de compétition. Cette analyse peut s'enrichir de l'utilisation du concept de centre et de périphérie qui manifeste d'avantage les interactions entre les différents groupes sociaux.

Une définition de la société de cour

Définir avec précision la société de cour s'avère être une tâche ardue. En effet, les différentes estimations de la population de la cour de Versailles oscillent entre 3 000 et 8 000 personnes selon les critères retenus. Faut-il intégrer au comptage l'ensemble de son personnel ? Faut-il considérer tous les courtisans ? Quelle part de cette population est-elle directement concernée par le fonctionnement quotidien de la cour ?

Il faut exclure, du groupe des familiers, la noblesse qui bénéficie des honneurs de la cour², étudiés par François Bluche³. Cette noblesse, souvent originaire de province, ne vit pas à la cour de manière permanente, et le fait même de s'y montrer et d'en exiger un certificat montre en soi que ce privilège est inhabituel. Cette petite noblesse, présentée épisodiquement à la cour, constitue le cercle externe de la société de cour. Elle n'en fait pas partie, mais contribue à en diffuser le modèle. Il faut considérer au même titre ce qu'on pourrait appeler les courtisans épisodiques : magistrats des cours supérieures et membres de l'Université ou du corps de ville, banquiers et financiers, grands bourgeois et marchands qui viennent à Versailles deux à trois fois par an, pour y entretenir des relations ou traiter des affaires. Ceux-ci ne font pas partie de la société de cour, même s'ils en dépendent étroitement.

Si l'on définit cette société de manière plus précise, le critère de différenciation principal concerne le logement permanent à la cour. En effet, seuls les logés participent quotidiennement à la vie de cour et contribuent à l'organiser. Les différents états des logés permettent ainsi de définir précisément la société de cour vivant de manière quasi permanente à Versailles⁴. Si l'on croise ce critère avec celui de la naissance, ce qui permet de ne retenir que la noblesse et d'exclure le personnel subalterne, on arrive à définir un groupe social cohérent : la haute noblesse de cour, toujours titrée, cumulant les charges et les pensions et vivant dans la commensalité du roi. Cette haute noblesse n'est absolument pas homogène mais s'organise de

1. N. ELIAS. *La société de cour*, Paris, 1985.

2. À partir du règlement de 1732, bénéficier des honneurs de la cour accorde un certain nombre de privilèges dont celui, pour les hommes de monter dans les carrosses du roi pour la chasse, et celui, pour les femmes d'être présentées aux roi et à la reine. Il faut, pour les postulants prouver 300 ans de noblesse.

3. F. BLUCHE. *Les honneurs de la cour*, Paris, 1957.

4. Les états des logés de 1741 et 1787 donnent ainsi les numéros, tailles, situations et descriptifs des appartements du château de Versailles, ainsi que le nom de leurs occupants numérotés.

qu'est-ce qui caractérise l'organisation de la cour ?

À quelles figures géométriques fait appel l'auteur ?
Dessinez-le !

petite noblesse
2 caractéristique

Que veut dire "loger" ?

Définie la haute noblesse.

manière très hiérarchisée en fonction des trois critères principaux que sont la naissance, les titres et la fonction.

Les critères de différenciation et les différents groupes

La naissance reste le critère principal certifiant la qualité du lignage, du nom et du sang. Critère d'exclusion par excellence, la naissance marque les limites de la mobilité sociale à l'intérieur de ce groupe. La naissance isole ainsi clairement l'ensemble de la famille royale qui constitue le premier cercle autour du roi ; ce cercle s'organise lui-même en fonction de la proximité à la couronne. M. de Saintot, Grand Maître des cérémonies, définit la famille royale de la manière suivante :

« Je distingue toutes les personnes du sang royal en trois ordres. Le premier enferme les fils et les filles, les petits-fils et petites-filles d'un roi régnant, c'est ce que j'appelle famille du roi. Le second comprend les fils et filles, petits-fils et petites-filles d'un roi défunt, c'est ce que j'appelle famille royale. Le troisième est composé généralement de tous les autres princes et princesses du sang, c'est ce que j'appelle famille des princes du sang.

Une seule maxime règle le pas entre ces trois ordres, c'est la proximité du sang. Ainsi toutes les personnes de premier ordre ont absolument la préséance sur toutes les personnes du second et du troisième, mais dans chacun de ces ordres, trois maximes règlent le pas.

De prince à prince, c'est la proximité de la couronne.

De prince à princesse, c'est le droit à la couronne.

De princesse à princesse, c'est la proximité du sang.

Suivant la première de ces trois maximes, les fils aînés d'un dauphin avaient le pas sur les fils du roi, mais les filles du dauphin suivant la seconde maxime le devaient aux fils du roi et même aux filles du roi suivant la troisième. »⁵

D'après la définition de Saintot, on peut voir que les deux critères déterminants sont le sang et le sexe, donc la capacité à succéder à la couronne ; ce qui place toujours les femmes dans un rang inférieur. Quant à la primauté accordée au sang, celle-ci a tendance à se renforcer à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, dans un double mouvement de réaction nobiliaire général et de volonté royale de privilégier sa propre lignée dans un but dynastique.

Cette préoccupation se lit par exemple dans la place intermédiaire accordée par Louis XIV aux princes légitimés. Ceux-ci occupent, à partir de 1711, une position intermédiaire entre la famille royale au sens large et le reste de la noblesse de cour. Ils jouissent des mêmes honneurs que les princes du sang dans les cérémonies publiques. Cette intrusion ne va pas sans susciter des contestations permanentes, de la part des princes du sang qui craignent que leurs prérogatives ne soient remises en cause, et de la part des ducs et pairs qui refusent ce rang intermédiaire : les uns et les autres multiplient les mémoires et les contre-mémoires sur le sujet.

5. Archives Nationales, K 1712.

1

Dessinez (

→ enfants eus avec ses maîtresses

(2)

Le second critère de différenciation concerne le titre de noblesse et structure le troisième cercle autour de la personne royale. Au sommet de la hiérarchie nobiliaire, le titre de duc et pair confère ainsi un rang particulièrement enviable à la cour. Hormis le droit de siéger au parlement, les ducs et pairs et les simples ducs jouissent des mêmes honneurs à la cour qui les isolent nettement du reste de la noblesse. Ils ont l'entrée de leur carrosse dans la cour royale, le droit de draper leur carrosse et leurs gens de maison de noir pour le deuil de la cour ; les duchesses peuvent s'asseoir sur des tabourets au cercle de la reine et aux repas du roi ; les ducs et duchesses ont droit à des pliants chez les petits-enfants de France, un fauteuil chez les princes du sang et à un carreau de pied à la messe. Le rang entre eux est réglé selon l'ancienneté de l'érection du duché ou de la pairie. On privilégie donc l'ancienneté du lignage mais surtout la fidélité au roi. Il faut surtout retenir que le titre de duc et pair récompense avant tout le service du roi : service militaire mais aussi, et de plus en plus, le service de sa Maison.

Toutefois, le statut des pairs soulève de nombreuses questions à la fin du XVII^e siècle. Le rang des pairs est ainsi l'objet d'âpres discussions. La plupart des ducs et pairs, comme Saint-Simon⁶, prétendent représenter les anciens pairs du royaume et être les conseillers naturels du monarque et, de ce fait, jouir de prérogatives particulières. Pour les princes du sang, au contraire, la pairie n'est plus qu'un titre honorifique, conféré par le roi, et de surcroît multiplié à partir de la fin du XVI^e siècle, ce qui en amoindrit la valeur. Les princes du sang utilisent notamment l'argument de la participation au sacre. Les anciens pairs laïcs du royaume ne sont pas représentés par les pairs modernes mais par les princes du sang. Les princes du sang utilisent également l'argument de l'âge d'admission au parlement : 25 ans pour les ducs et les comtes et 15 ans pour les princes du sang, qui sont considérés comme « pairs nés ».

Cette place particulière accordée aux ducs et pairs est également contestée par une partie de la noblesse. Les sources regorgent de plaintes ponctuelles adressées au roi contre les ducs et pairs ou les princes étrangers, comme par exemple : *Les plaintes de la noblesse de France contre les prétentions des maisons de Lorraine, Bouillon et Rohan*⁷ datant de 1773. L'ensemble de ces récriminations se trouve théorisé et synthétisé par Henri de Boulainvilliers⁸ qui refuse absolument toute idée de rang au sein de la noblesse. Pour lui, la noblesse est un corps unique hérité des Germains qui ne suppose aucune différenciation. Cette idée se double d'une réflexion politique. La noblesse est l'héritière des anciens chefs francs entourant le prince. Elle doit être la première des conseillères du monarque, qui n'est que le premier entre ses pairs. Ainsi, Boulainvilliers refuse l'idée de monarchie absolue et considère que la noblesse dans son ensemble constitue la Nation.

6. SAINT-SIMON. *Mémoire présenté au Régent sur les prérogatives que les ducs ont perdu sous la Régence*. Archives Nationales, K 1712.

7. Archives Nationales, K 1720.

8. H. de BOULAINVILLIERS. *Essai sur la noblesse de France, contenant une dissertation sur son origine et son abaissement*. Amsterdam, 1732.

Derrière
à comparer
avec le texte
de Le Roy
Ladurie

Qu'est-ce
qu'un
pair ?

Peut-on
établir un
lien logique
avec les
Francs ?

Il réfute donc l'exclusivité de la participation des pairs au pouvoir. Dans son *Mémoire de la noblesse de France contre les ducs et pairs*⁹, il s'élève contre la prétention des pairs, qui ne peuvent en aucun cas représenter les anciens grands feudataires du royaume et ne bénéficient que d'un titre honorifique, par ailleurs trop largement distribué.

Contestations et mobilité sociale

À partir de cet exemple, on peut constater que les contestations entre les rangs sont nombreuses et souvent très virulentes. Deux groupes font l'objet de discussions : les princes légitimés et les ducs et pairs. Leur point commun est de devoir leur promotion à la faveur royale. Il faut revenir sur ce point à l'importance que revêtent les mécanismes de représentation. Dans la société de cour, paraître c'est être, et tous les signes et les symboles marquant les rangs définissent précisément la place de chacun. Ainsi de nombreux mémoires, souvent volumineux, traitent de considérations qui peuvent paraître infimes, comme la longueur de la traîne d'une robe ou le droit de s'asseoir face à tel ou tel prince. Cette littérature montre l'importance que revêt la mécanique de la représentation. Le cérémonial, qui règle les rangs, gagne constamment en complexité au cours des XVII^e et XVIII^e siècles. Pour arbitrer les différends, le roi est souvent obligé d'intervenir directement et d'imposer un règlement. Pour régler le problème des préséances entre princesses du sang, Louis XIV trouvera nécessaire d'édicter un règlement en 1710¹⁰. Pour récompenser tel ou tel groupe, distinguer tel ou tel individu, il peut être amené à faire des exceptions ou plus fréquemment à multiplier les distinctions. Le cérémonial s'enrichit donc d'ajouts successifs qui tendent à régler le moindre détail de toute manifestation publique.

Cette question rejoint celle de la mobilité sociale au sein de la société de cour. D'autres critères de différenciation jouent de manière déterminante : la notion de mérite individuel et la capacité à servir l'État et le roi efficacement et fidèlement. Le service du roi accélère ainsi une promotion sociale, entamée auparavant. De nombreux ducs et pairs doivent leurs titres à leurs fonctions dans la Maison du Roi. On peut citer l'exemple de Roger du Plessis-Liancourt¹¹, comte de Beaumont sur Oise, duc de la Roche-Guyon en 1643, duc et pair en 1663. Ce titre récompense les services personnels et ceux de la famille. Son père était Grand Louvetier ; lui-même occupe la fonction de Premier Gentilhomme de la Chambre de 1624 à 1649. Plus exceptionnelle encore, est la promotion de la famille Potier. René Potier est ainsi fait successivement, comte de Tresmes puis duc de Tresmes en 1648, pair en 1663. Il est aussi Premier Gentilhomme de la Chambre à partir de

9. H. de BOULAINVILLIERS, *Mémoire de la noblesse de France contre les ducs et pairs*, La Haye, 1717.

10. Archives Nationales, O¹ 281. Ce règlement stipule en particulier le droit pour les filles et petites filles de France de conserver leur rang après leur mariage sans adopter celui de leur mari. C'est un moyen d'éviter l'encombrement matrimonial au plus haut niveau résultant des réticences des filles à se marier dans un rang inférieur.

11. Roger du Plessis-Liancourt : 1598-1674.

puiserez 2
commentaires
sur cette
phrase

cf. Etiquette

3

1669. Ce type d'ascension sociale est plus rare et plus limitée au XVIII^e siècle, les grandes charges de la Maison du roi étant souvent occupées par de véritables dynasties de grands serviteurs du roi. Mais le service du roi et des princes reste encore un des moyens les plus sûrs de conclure un beau mariage¹² et de se constituer une clientèle. Il s'intègre de plus en plus aux stratégies familiale qui tendent à concentrer les charges dans une même maison.

organisation
familiale
pour l'avenir

La vie de cour : reflet de cette organisation concentrique

Le plan du château

Le plan du château et l'emplacement des appartements montrent l'imbrication totale entre sphère privée et publique ainsi qu'une organisation de l'espace selon les rangs, autour du roi. La chambre du roi constitue le centre géométrique du château. À droite et à gauche se déploient de manière symétrique les grands appartements et l'appartement de la reine. Le corps central du château, au rez-de-chaussée et au premier étage, donc au plus près du roi, est occupé par la famille royale au sens strict : le roi, la reine, le dauphin, la dauphine, Mesdames au XVIII^e siècle. Les caves et les entresols contiennent les services du roi : la chambre et les services qui en dépendent mais aussi les services de la Bouche : Panneterie, Échansonnerie et Cuisine du roi suivant ainsi le règlement en vigueur depuis Henri III, selon lequel la viande du roi ne doit jamais sortir du château. Pour la table du reste de la cour, les services sont relégués au Grand Commun.

Au plus près du roi, dans l'aile du midi ou aile des Princes, on trouve en 1700 les premiers princes du sang avec la disposition suivante : au rez-de-chaussée : la famille de Condé et la princesse de Conti douairière, et à l'étage : Monsieur, Madame, le duc et la duchesse de Chartres. Dans l'aile du nord, on trouve au rez-de-chaussée : les princes légitimés : le duc du Maine et le comte de Toulouse. Au premier étage, le duc de Berry, le prince et la princesse de Conti.

Le reste de la cour est logé dans les entresols, les attiques du corps du château et des ailes. La taille des appartements dépend de la fonction occupée dans la Maison du roi. Les plus exigus comportent en général trois pièces : une antichambre, un cabinet et une chambre. D'autres sont beaucoup plus vastes. En 1741¹³, le prince de Rohan, commandant des gendarmes du roi, dispose ainsi de neuf pièces dans l'aile du midi, la duchesse de Luynes, dame d'honneur de la reine, de six pièces. L'avant-cour du château est réservée au service de l'État et au logement des ministres. En 1741, Maurepas occupe dans l'avant-cour à droite le premier pavillon sur trois étages : six pièces au rez-de-chaussée qui servent essentiellement pour les bureaux, sept pièces au premier étage, utilisées pour le logement personnel,

12. Sur cette question, les *Mémoires* de Saint-Simon, racontent comment l'auteur tient à conclure un mariage avec la fille du duc de Beauvilliers. Premier Gentilhomme de la chambre.

13. État des logés [...] *op. cit.*

À l'aide des plans et cartes, pouvez-vous illustrer ce point ?

et enfin, dans le second pavillon, le deuxième étage et les combles qui servent de logement au personnel des bureaux et des gens de maison ainsi qu'au commun. Les ministres bénéficient donc, de par leurs fonctions, d'un logement bien plus enviable que certains ducs.

Les fonctions sont ainsi nettement séparées : à l'avant du château les services concernant l'État, et côté jardins : les logements de la famille royale, des officiers des maisons royales et des courtisans. Le point de rencontre et de passage obligé est précisément l'appartement du roi. L'organisation spatiale du château suit de manière stricte l'organisation en cercles autour du roi. De même le cérémonial manifeste cette organisation concentrique de manière particulièrement nette.

Le cérémonial de cour : quelques exemples de fonctionnement

Une typologie

Selon la typologie définie par Ralph Giesey dans ses analyses sur les rites royaux¹⁴ et les funérailles¹⁵, reprise par Michèle Fogel dans *Les cérémonies de l'information*¹⁶, le cérémonial royal se déploie en quatre cérémonies : le sacre, l'entrée, le lit de justice et les funérailles. On peut compléter cette typologie en lui ajoutant deux autres types de cérémonies :

4. les cérémonies de type familial, marquant des événements comme les naissances, baptêmes, mariages, funérailles princières et celles qui associent l'ensemble de la noblesse de cour. Enfin, il faut considérer l'étiquette quotidienne, la « mécanique de cour » pour reprendre l'expression de Norbert Elias¹⁷. Ces deux derniers aspects du cérémonial, moins étudiés que les précédents, constituent véritablement le cérémonial de cour dans ses manifestations quotidiennes ou événementielles et mettent en scène l'ensemble de la société de cour à la fois en tant qu'actrice et spectatrice.

Quelques exemples de cérémonies

L'exemple du double mariage des duc de Bourbon et prince de Conti qui se déroule à Versailles le 9 Juillet 1713 est particulièrement éclairant. La relation faite par Desgranges¹⁸, Maître des cérémonies, est accompagnée d'un plan de la chapelle indiquant les places de chacun¹⁹.

Le fauteuil du roi, placé au centre d'un grand tapis, occupe le centre de l'assemblée. Derrière lui et sur le même tapis, on trouve la famille royale au sens le plus étroit du terme, à savoir le duc et la duchesse de Berry, héritiers du trône en 1713, et juste derrière, le duc et la duchesse d'Orléans. Ces quatre personnages sont ainsi clairement isolés des autres princes du sang. Autour du tapis, sont placés les princes du sang et les princes légitimés

→ Pourquoi peut-on dire que la cour fonctionne de manière mécanique ?

voir p. 216

14. R. GIESEY, *Cérémonial et puissance souveraine*, Paris, 1987.

15. R. GIESEY, *Royal funerary ceremony in Renaissance France*, Genève, 1960.

16. M. FOGEL, *Les cérémonies de l'information du XVI^e siècle au milieu du XV^e siècle*, Paris, 1989.

17. N. ELIAS, *op. cit.*

18. Archives Nationales, κ 577.

19. Plan n° 1 en annexe.

selon leur rang. Le roi est précisément placé au centre de la nef de la chapelle, les princes forment un demi-cercle autour de lui, le devant étant ouvert vers l'autel. Ce plan de cérémonie met particulièrement en évidence l'organisation hiérarchisée de la haute noblesse de cour et la logique de représentation du pouvoir. Le roi s'inscrit ainsi comme le centre de toute représentation publique et met en scène son pouvoir politique, se posant comme le concurrent ou du moins le complément indispensable, de la représentation religieuse. Cette cérémonie particulière met aussi en relief les conflits et les oppositions au sein de la société de cour. Desgranges²⁰ relate ainsi un conflit entre la princesse de Condé et le duc du Maine. Pour la première, les princes légitimés doivent être placés derrière les princes du sang. Pour le duc du Maine, ils ont le même rang, comme le rappelle un brevet du roi de 1711. Une fois encore le roi tranche en faveur des princes légitimés et leur accorde la même position que les princes du sang autour de lui.

Les obsèques princières sont aussi l'occasion de mettre évidence ce type de fonctionnement. La participation de la noblesse de cour est ici plus large, mais s'organise toujours selon les mêmes modalités.

On trouve une masse documentaire importante sur les obsèques de la duchesse douairière d'Orléans²¹. On y trouve une liste de dames chargées de garder le corps de la duchesse, ainsi que des plans²² précisant la position de chacun pour l'exposition à visage découvert, la chambre de dépôt et les funérailles.

La séparation est ici nette entre hommes et femmes. Seules les femmes gardent le corps de la duchesse. Outre les prêtres, les seuls hommes autorisés à participer aux funérailles, sont les officiers de la maison de la défunte. Dans la chambre de dépôt, les prêtres de la paroisse et les Feuillants encadrent les entrées de la pièce. De chaque côté de l'estrade, on trouve, à droite, les dames de la duchesse d'Orléans, à gauche les dames invitées, et derrière, respectivement, les femmes de chambre et les écuyers. Les obsèques sont donc totalement du ressort de la maison du défunt à l'exclusion de la famille. Aux funérailles, ce sont encore les officiers et les dames de la duchesse qui participent au premier rang, l'organisation de l'espace suivant toujours un modèle concentrique. → *cercle*

On trouve le même type de plan pour certaines fêtes de cour. On peut prendre l'exemple d'un bal paré, donné à la cour en 1745, dont il reste un plan détaillé en annexe (plan n° 3 en annexe).

Là encore, le roi et la reine sont placés au centre du dispositif, entourés du dauphin, de la dauphine et des princesses du sang ; les princes et les seigneurs étant placés en symétrie au fond de la salle, les dames sur les côtés. Ces trois exemples montrent la réalité du concept de centre-périphérie et son application concrète pour comprendre l'organisation et le mode de

20. *Op. cit.*

21. Louise-Henriette de Conti, duchesse d'Orléans : 1726-1759.

22. Plan n° 2 de la cérémonie des funérailles au Val de Grâce fourni en annexe.

→
duc du
Maine =
fils
illégitime
de Louis XIV

Comment
relier cette
infos aux
autres
relations
Roi/Eglise
que nous
avons vues
dans la
classe ?

Cette séparation
selon le sexe
a-t-elle
lieu dans
d'autres
contextes ?

fonctionnement de la cour. La cour se définit de manière théorique selon un système de cercles successifs que le cérémonial, suivant une logique de représentation très rigoureuse, permet d'exprimer de manière très minutieuse.) CCL

La construction de l'État en France sous l'Ancien Régime suit le modèle des relations centre-périphérie. À partir de la centralisation de plus en plus marquée de l'État, le pouvoir politique s'affirme et se met en scène. Le milieu de la cour met particulièrement en évidence ces relations de domination et leurs principaux relais. Les mécanismes de la représentation au sein de la cour forment un langage symbolique complexe. La cour de France fonctionne selon une logique de représentation dont les premiers spectateurs sont aussi les premiers acteurs. Le cérémonial de cour manifeste ainsi une véritable modélisation des relations centre-périphérie.

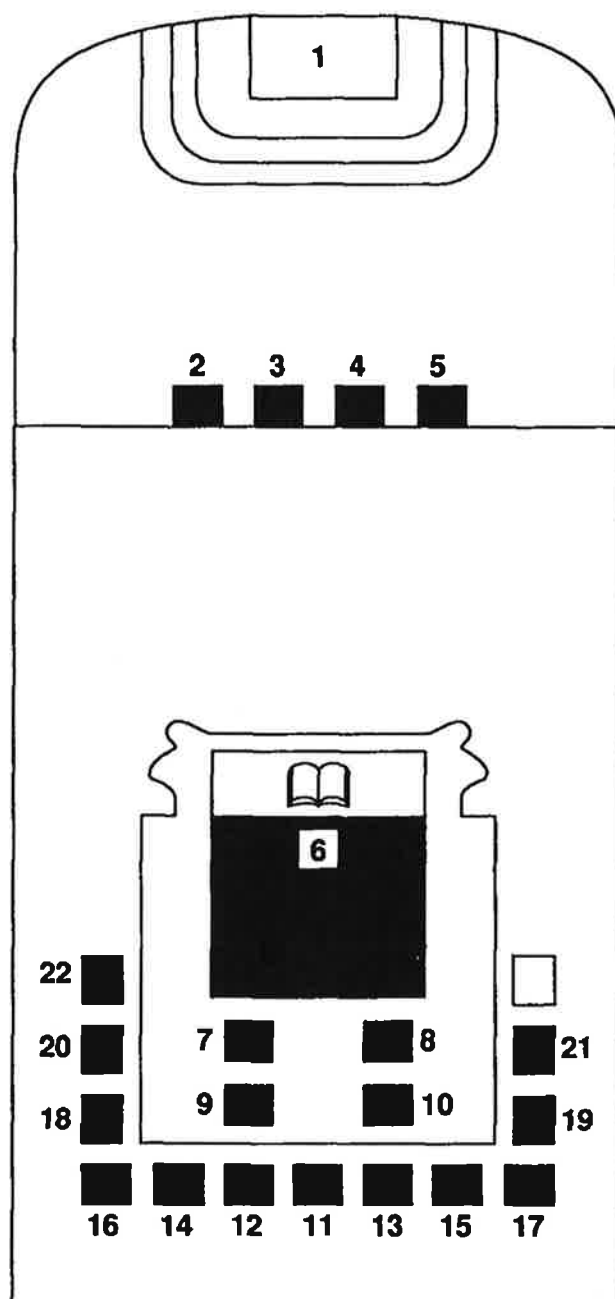
Pouvez-vous résumer ce langage en quelques phrases ?

Se pose alors la question de la diffusion de ce modèle. La cour sert aussi de centre par rapport au royaume considéré comme une vaste périphérie. Cette question rejoint celle des processus de diffusion de l'information. La cour assure sa propre publicité par le biais de journaux et de gazettes qui relatent l'ensemble des cérémonies et détaillent les participants. Les correspondances des membres de la haute noblesse, les relations des ambassadeurs, la présentation au roi et à la reine des courtisans épisodiques concourent également à diffuser le modèle curial en Europe et en province. Tout concourt donc à faire de Versailles un point de passage obligé, un centre politique et culturel. Cette logique s'affaiblit toutefois dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Le mode de vie de Louis XV et surtout Louis XVI se détache en partie des fastes du cérémonial, pour préférer une vie plus intime et familiale qui affaiblit les logiques de représentation. Le processus est surtout visible à la fin du siècle où le cérémonial se désincarne et perd de sa capacité d'attraction pour les courtisans. Surtout, il faut noter l'évolution vers de nouvelles formes de sociabilité intellectuelle qui intéressent directement la noblesse de cour. L'hôtel aristocratique parisien concurrence ainsi fortement le séjour à Versailles. Toute une partie de la vie culturelle et intellectuelle est reprise en main par la haute noblesse et éclate en de multiples foyers. Les salons aristocratiques du XVIII^e siècle reflètent ainsi l'évolution globale de la société intellectuelle qui privilégie les réunions plus intimes et plus libres, ainsi que la diversité des participants, tendant à une fusion des élites nobiliaires et bourgeoises et à une promotion des notions de mérite et de talent. Il faut donc considérer au XVIII^e siècle, l'évolution vers un centre culturel bipolaire dont les deux composantes sont parfaitement complémentaires, et où les deux facettes d'une même culture politique s'exposent.) *

Tensions
Paris
Versailles

Annexes

Plan 1

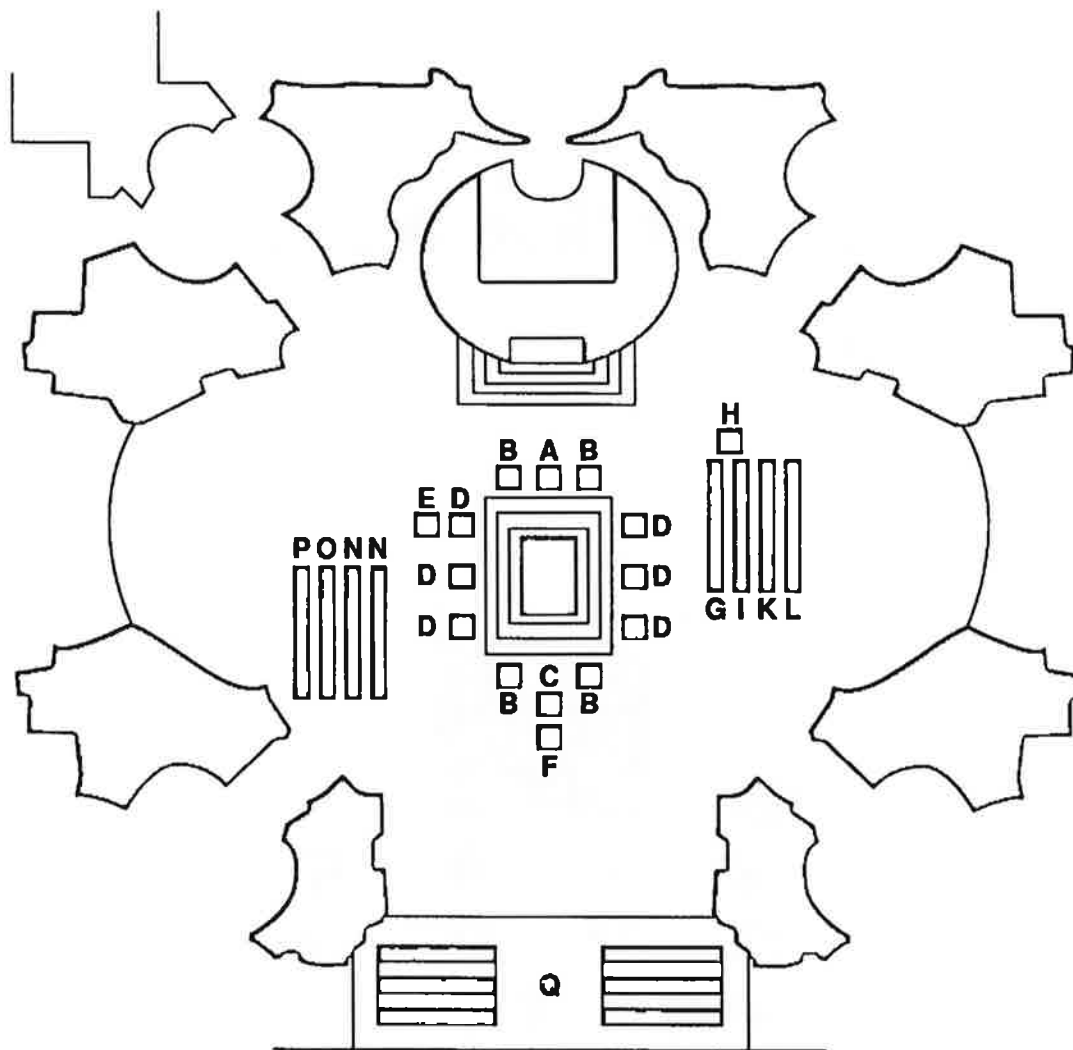


Mariage des duc de Bourbon et prince de Conti avec Marie-Anne de Conti et Louise de Condé, le 9 Juillet 1713.

Archives Nationales ; K577

1 : autel. 2 : duc de Bourbon. 3 : duchesse de Bourbon. 4 : prince de Conti. 5 : princesse de Conti. 6 : le roi. 7 : duc de Berry. 8 : duchesse de Berry. 9 : duc d'Orléans. 10 : duchesse d'Orléans. 11 : princesse de Condé. 12 : duchesse de Bourbon douairière. 13 : comte de Charolais. 14 : princesse de Conti douairière. 15 : M^{le} de Charolais. 16 : M^{le} de Clermont. 17 : duchesse du Maine. 18 : M^{le} de la Roche sur Yon. 19 : duc du Maine. 20 : prince de Dombes. 21 : comte d'Eu. 22 : comte de Toulouse.

Plan 2

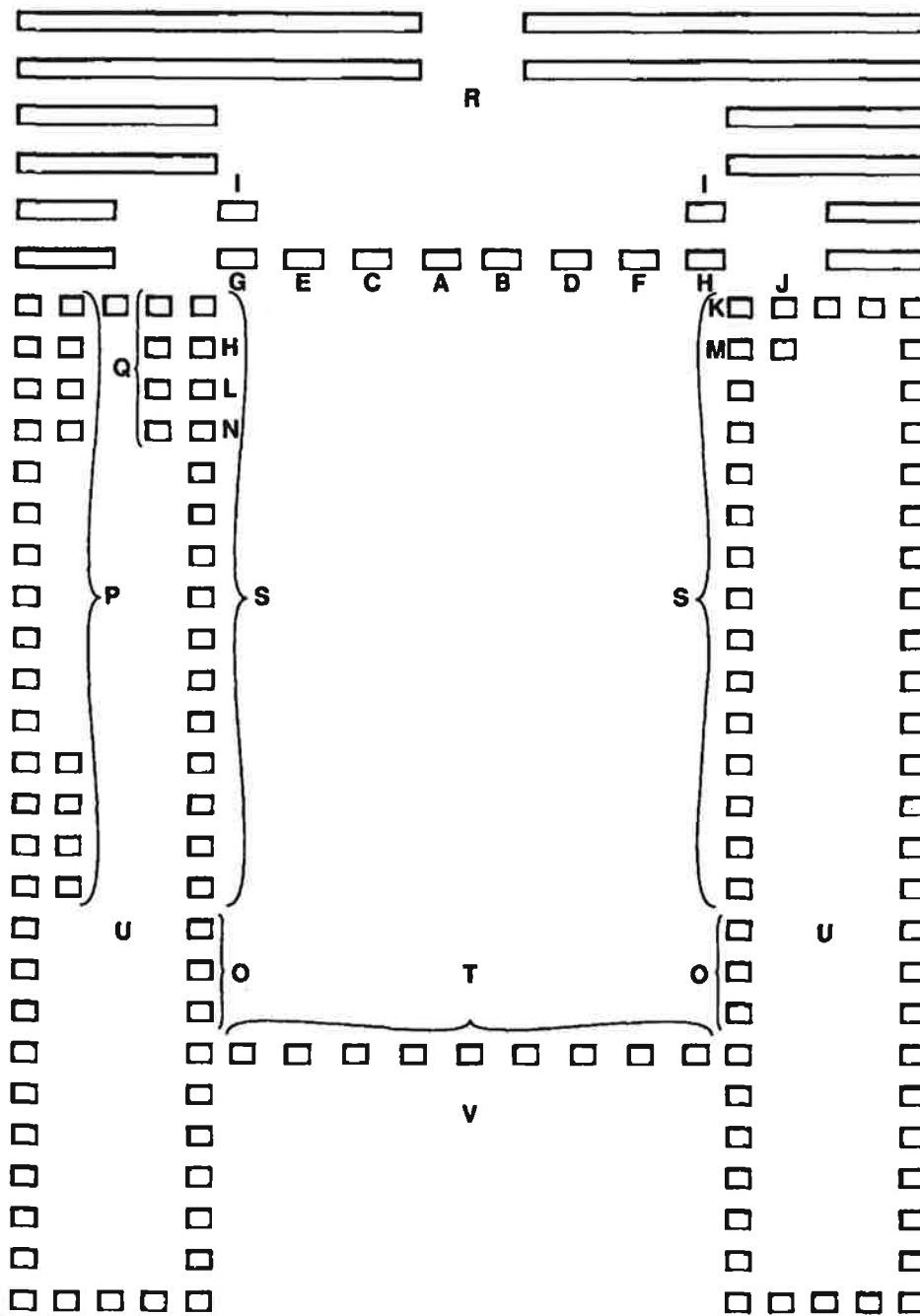


Obsèques de Louise-Henriette de Conti, duchesse d'Orléans, 1759

Funérailles. Archives Nationales K577

A. Evêque de Valence. B. Hérauts d'armes. C. Roi d'armes. D. Aumôniers. E. Confesseur. F. Ecuyer.
 G. Duchesse de Modène et sa suite. H. Comte de Montauban. I. Ecuyer de la duchesse d'Orléans et de
 la duchesse de Modène. K. Femmes de chambre. L. Valets de chambre. M Chevalier de Pons et
 officiers de la maison. O,P,Q : public.

Plan 3

**Bal paré donné à Versailles le 24 Février 1745**

Archives Nationales ; K 1712

A : le roi. B : la reine. C : la dauphin. D : la dauphine. E : Madame. F : Madame Adélaïde. G : Madame de Chartres. H : la princesse de Conti. I : Dames d'honneur des princesses. J : Madame de Modène. K : Mademoiselle. L : M^{lle} de Sens. M : M^{lle} de la Roche-sur-Yon. N : Madame de Penthièvre. O : les princes. P : les ambassadeurs. Q : dames d'honneur des princesses. R : services du roi, de la reine et des Enfants de France. S : les dames dansantes. T : les seigneurs dansants. U : les dames non dansantes. V : les seigneurs non dansants.

